

Natura 2000

Montagne de la Moure et cause d'Aumelas - Lettre d'information n°1 - Février 2013

Edito

Nous voici aujourd'hui à un carrefour. Il propose pour une même direction, la protection de la biodiversité, plusieurs chemins. Nous avons choisi celui de la concertation.

La concertation avec les acteurs de ce site, ceux qui y vivent, y travaillent, y pratiquent leurs loisirs, et qui l'aménagent.

Comment concrétiser un projet environnemental sans les prendre en compte ?

Grâce aux acteurs du site, des diagnostics fiables ont été conduits durant cette première année de démarche

Natura 2000 sur le site « montagne de la Moure et cause d'Aumelas ». Toujours avec eux, des mesures de gestion réalistes seront réfléchies et mises en place.

Aujourd'hui, dans cette lettre, nous avons le plaisir de vous inviter avec nous sur ce chemin.

Bonne lecture,

Le Président du Comité de pilotage Natura 2000 « montagne de la Moure et cause d'Aumelas »





Une action concertée

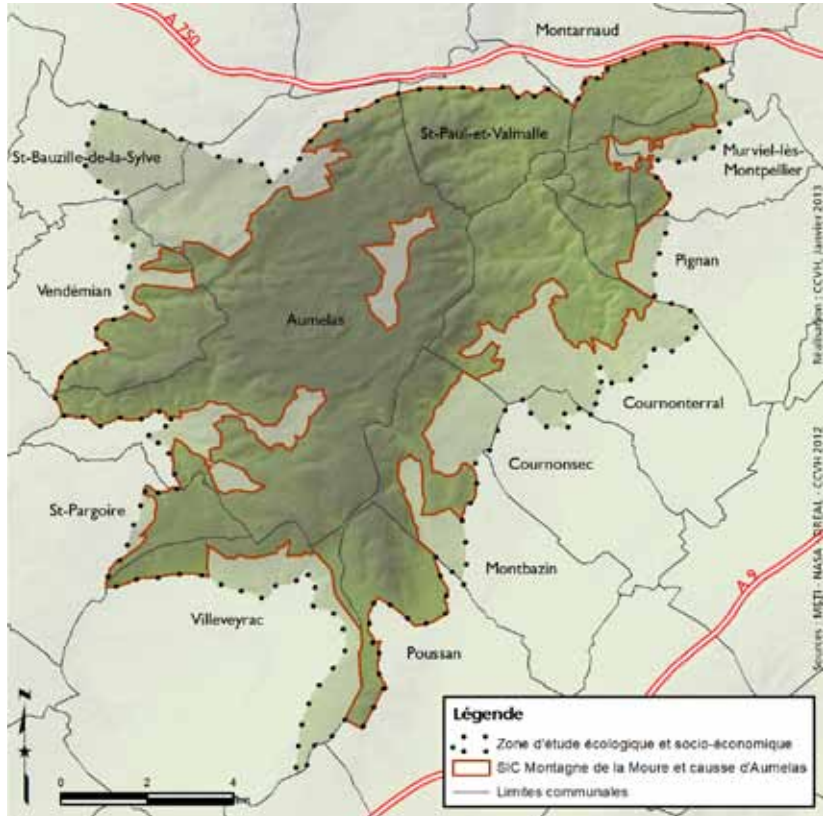
Conserver à la fois les espèces et leurs habitats

⇒ Une protection pour les espèces et leurs habitats

Natura 2000 est un réseau européen de sites d'intérêt écologique œuvrant pour la protection d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, le site « montagne de la Moure et cause d'Aumelas » a été désigné pour sa garrigue, qui avec plus de 9 000 hectares ininterrompues et l'une des plus grandes représentantes au niveau national et européen. Recouvrant généralement plusieurs entités administratives, un site Natura 2000 est géré par un opérateur désigné au lancement de la démarche. En l'occurrence, c'est la Communauté de communes Vallée de l'Hérault qui va coordonner le programme sur le site, en collaboration avec les autres collectivités concernées.

⇒ ... sur la base de la concertation

La démarche Natura 2000 repose sur la concertation entre les différents acteurs du territoire : activités économiques, de loisirs, institutions... Toutes ces personnes sont consultées avant la mise en place d'un programme d'actions. Ainsi, les mesures de conservation de la biodiversité prises dans le cadre de ce programme reposeront sur l'engagement de chacun, selon les moyens dont il dispose.



Le site « montagne de la Moure et cause d'Aumelas », concerne 11 communes, deux communautés de communes (la vallée de l'Hérault et le nord-bassin de Thau) et l'agglomération de Montpellier.

Une mesure spécifique pour un site particulier

⇒ 1/Une zone d'étude élargie

La première étape de la démarche Natura 2000 consiste en deux diagnostics : un inventaire écologique recensant les espèces et habitats d'intérêt communautaires présents, et une étude des activités socio-économiques se déroulant sur le site. En raison d'enjeu écologique fort et d'une méconnaissance des territoires alentours, il a été décidé de mener ces études sur un territoire plus large que celui du site.

En effet des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire y sont présentes. Ainsi, les diagnostics ont porté sur un périmètre plus grand que le site initial (en rouge sur la carte) pour se dérouler

sur la zone d'étude, délimitée en pointillé sur la carte. L'objectif était notamment d'acquérir des données sur les lieux de vie de ces espèces d'oiseaux.

⇒ 2/Et après... ?

Ce n'est qu'à l'issue de la période de concertation, vouée à l'élaboration du Document d'Objectifs, que les choix et le périmètre de gestion seront définis. Cette décision devra prendre en compte à la fois les enjeux écologiques et les activités présentes sur le site et sera prise en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

REPERES

Désignation de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault en tant qu'opérateur Natura 2000 « montagne de la Moure et cause d'Aumelas »
Puis, de février à décembre, élaboration des diagnostics.

Présentation et validation des diagnostics au comité de pilotage

Groupes de travail : élaboration de mesures, évaluation des moyens nécessaires à leur réalisation

Discussion autour du périmètre

Validation du DOCOB et du périmètre définitif

CONCERTATION

septembre 2011 - décembre 2012

Février 2013

Décembre 2013

Des enjeux variés



Des espèces, des habitats, et des hommes

⇒ Un milieu riche d'habitats typiques

Le diagnostic écologique a vocation à recenser les habitats et espèces dits **d'intérêt communautaire** (ceux dont la présence est à l'origine de la création du site Natura 2000) et à établir leur état de conservation, ainsi que les menaces auxquelles elles sont exposées. Cet inventaire a permis de remarquer que le site qui nous concerne est plus précieux pour ses habitats que ses espèces. Trois d'entre eux sont identifiés comme enjeux de conservation majeurs :

- **les milieux ouverts et les pelouses sèches**
 - **les mares temporaires méditerranéennes et les prairies humides**
 - **les vieux peuplements de chênes verts**, au nord du site.
- Créés par l'homme ou par la nature, ces habitats sont d'une part le lieu de vie de différentes espèces, et d'autre part de réels marqueurs identitaires de notre territoire.

En matière d'espèces, 6 sous-espèces de chauve-souris ont été retrouvées. Le site est le terrain de chasse et de transit de certaines d'entre elles telles que : **le Murin de Capaccini, le Petit Murin, le Grand Rinolophe et le Petit Rinolophe**. Notons aussi la présence d'insectes tels que **le grand capricorne et la lucane cerf-volant**.

Le saviez-vous ?

Les parcours et pelouses sèches

D'apparence inhospitalières car écorchées et arides, ces pelouses sont le siège d'une biodiversité remarquable. Ces formations ouvertes, où l'herbe à mouton, « la baouque » est dominante, sont un terrain de chasse privilégié pour les espèces de chauve-souris mais aussi d'oiseaux (tels que les passereaux ou rapaces). C'est principalement la hache, le feu et la dent du mouton qui ont généré ce paysage au sein duquel un écosystème précieux s'est développé et en dépend.



Les relevés topographiques font partie des diagnostics.

⇒ Un atout supplémentaire : les oiseaux

Comme expliqué précédemment, le site « montagne de la Moure et cause d'Aumelas » recèle une richesse qui a conduit à mener un inventaire supplémentaire. Ainsi, les espèces d'oiseaux ont été recensées sur un périmètre élargi, de façon à réfléchir à la pertinence d'une éventuelle intégration du site en « zone oiseaux » en toute connaissance de cause.

Le lieu leur est en effet propice : ces milieux ouverts sont un excellent terrain de chasse et de nidification. Ainsi, quelques espèces devenues rares y sont présentes : **l'aigle de Bonelli, le bruant ortolan, ou encore la fauvette pitchou**. Sur ces trois oiseaux, des enjeux de conservation prioritaires ont été relevés, mais d'autres espèces volent au-dessus de la montagne de la Moure et du cause d'Aumelas : la population de **busard cendré** recensée est ainsi la plus importante du département. L'ensemble des espèces et habitats repérés est à découvrir dans le diagnostic écologique, en téléchargement sur le site : www.cc-vallee-herault.fr/la-demarche-Natura-2000.html.

Un site sous influence

En parallèle de l'inventaire des espèces et habitats mentionné ci-dessus, un diagnostic socio-économique a été réalisé. Il permet d'identifier l'ensemble des activités humaines pratiquées sur le site, et de ce fait, les éventuels avantages et inconvénients qui en découlent pour les espèces et leurs habitats.

Le site « montagne de la Moure et cause d'Aumelas » se trouve à la confluence de trois bassins de vie très dynamiques (le bassin de Thau, le Montpelliérain, et la vallée de l'Hérault). Exempt d'équipements et très naturel, il est exposé à l'urbanisation et aux activités de loisirs. Ces dernières font partie des trois grands types d'activités recensées :

- **les activités rurales d'exploitation** : telles que les métiers liés à la forêt ou l'agriculture. Elles sont en partie à l'origine de la typologie du site (les mares méditerranéennes ont parfois été créées par l'homme, le pastoralisme a longtemps conservé les milieux ouverts...), et sont aujourd'hui encore importantes sur le site.

- **l'artificialisation du milieu** : avec l'urbanisation, l'industrie et le transport énergétique

- **les activités de pleine nature et de loisir**, telles que la chasse, la spéléologie, la randonnée, les activités motorisées...

L'implication des représentants de ces activités assure à la démarche une plus grande efficacité.

Aller plus loin



Le DOCOB, feuille de route de la démarche

Les diagnostics établis, il s'agit maintenant de définir les objectifs et mesures de conservation du site et de proposer des actions pour y répondre. Pour ce faire, des groupes de travail sont créés, chacun se faisant le représentant de l'une des principales familles d'activités identifiées dans les diagnostics. Cette implication des personnes ayant une activité sur le site permettra notamment de proposer des mesures réalistes, en phase avec le quotidien et les exigences du site. Tous ces objectifs de gestion seront compilés dans le Document d'Objectifs (DOCOB).



Lors du comité de pilotage du 25 janvier dernier, à Aumelas

Le saviez-vous ?

La langue occitane est descriptive et a pour habitude d'associer l'observation au verbe. Ainsi, l'aigle de Bonelli, espèce emblématique du milieu méditerranéen, est appelé en occitan « Agla coabarrat », l'aigle à la queue barrée ou bien « Agla comuna » c'est-à-dire l'aigle commun, habituel... il ne reste cependant que 6 couples dans le département dont un sur le site d'Aumelas. Cette interprétation est significative du déclin de cet aigle autrefois banal, aujourd'hui en voie de disparition.

Chacun chez soi !

L'intérêt de la démarche Natura 2000 est de protéger à la fois les espèces et leurs habitats. Encore faut-il savoir qui utilise quel habitat. Amusez-vous à retrouver l'habitat de chacune, sachant qu'une espèce peut parfois en utiliser plusieurs !



Le petit murin



Le grand capricorne



le busard cendré



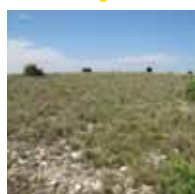
le bruant ortolan



le pélobate cultripède



la proserpine



Une pelouse



Une cavité



Une mare temporaire méditerranéenne



la forêt de chênes verts



des vignes et un mas

Solution du jeu « Chacun chez soi ! »

Le petit murin vit dans les cavités ou les mas, et chasse sur les pelouses. Le grand capricorne vit dans la forêt de chênes verts. La pelouse est le lieu de chasse du busard cendré. Le bruant ortolan trouvera son bonheur dans les pelouses. Le pélobate cultripède vit dans les mares méditerranéennes. Enfin, la proserpine se trouve à proximité des zones agricoles, où se trouve l'aristoloche, sa plante favorite.

Contact

Communauté de communes Vallée de l'Hérault
2 parc d'activités de Camalcé - 34150 Gignac
Tél. 04 67 57 04 50 - contact@cc-vallee-herault.fr
www.cc-vallee-herault.fr



©Crédits photographiques :
CCVH, la Salsepareille